

Image not found or type unknown



Remise en état d'un logement règles et devoirs de chacun

Par **Christ Carbonne**, le **09/01/2017** à **19:06**

Bonjour

L'agence de location qui gère mon appartement me demande sur résiliation de bail de ma part au bout de un an de repeindre intégralement le t2

Or les peintures initialement datent de la construction au moins 8 ans

Y a t'il une règle de remise en état des murs et plafonds car je savais qu'il fallait reboucher tous les trous au mur mais les peintures ne sont elles pas à la charge du propriétaire ? quelle est la règle en matière de remise en état car je crains que l'agence n'outrepasse ses devoirs au profit du propriétaire !

Merci de me répondre

[smile33]